



## Contester un rappel de charge

Par **Tobby Mcguyer**, le **25/02/2018** à **17:28**

Bonjour je voulais savoir en début 2016 l'agence par laquelle je loue l'appartement m'a réclamé une grosse somme d'argent en rappel de charges suite à un incendie dans la copropriété (parking souterrain avec voitures brûlées). Près de 600€

Donc j'ai demandé à l'agence le détail de ces 600 €

L'agence m'a répondu qu'il fallait demander au syndic et le syndic m'a dit qu'il ne transmet le détail qu'au propriétaire.

Le propriétaire m'a dit de voir avec l'agence.

Cela fait deux ans et cinq recommandé que j'ai envoyé en demandant le détail des 600 € du rappel de charge car j'ai du mal à comprendre pourquoi en tant que locataire je devrais payer Des frais liés à un incendie dans le parking souterrain.

Je pense qu'il y a une erreur quelque part.

Je reçois également régulièrement des recommandé en me disant que je dois payer ces 600 €

Chaque fois que je reçois un recommandé j'en renvoie un également avec accusé de réception en demandant le détail des 600 € et en indiquant que je conteste le fait de devoir payer des charges si cela concerne un incendie dans le parking souterrain de la copropriété et que je refuse de payer sans avoir le détail.

Chaque fois que j'envoie un recommandé je n'ai aucune réponse à ma demande et six mois après je reçois de nouveau un rappel de paiement.

Cela fait deux ans que ça dure.

Questions :

- Je joue par le biais d'une agence et j'envoie les paiements à l'agence qui est gestionnaire du bien, 1 qui envoyer les recommandés : agence ou propriétaire?
- ai-je le droit de demander un détail de ses 600 € ou dois-je payer bêtement sans me poser de questions?
- Pour contester c'est 600 € est-ce que je dois aller au tribunal ou est-ce que je peux envoyer

des recommandés?

- ont-ils l'obligation de me répondre ou peuvent-ils me laisser sans réponse et m'obliger à payer quand même?

- À part ça tous mes paiements de loyer sont à jour mais depuis deux ans l'agence refuse de me fournir les quittances de loyer à cause de cet impayé est-ce légal?

- y a t-il un délai de prescription pour un impayé et si oui la date prise en compte est elle celle de l'impayé ou du dernier paiement?

Merci d'avance.

Par **Chaber**, le **25/02/2018** à **17:40**

bonjour

le détail des charges récupérables vous est fourni par e site ci-dessous.

[citation]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F947>[/citation]

les charges liées à un incendie ne sont pas récupérables par le propriétaire. Elles font parties classiques des charges de copropriété.

[citation]À part ça tous mes paiements de loyer sont à jour mais depuis deux ans l'agence refuse de me fournir les quittances de loyer à cause de cet impayé est-ce légal? [/citation]le propriétaire est tenu de fournir gratuitement les quittances de loyer demandées par le locataire

<https://www.capital.fr/immobilier/quittance-de-loyer-un-droit-pour-le-locataire-en-regle-1178266>

Par **Tobby McGuyer**, le **25/02/2018** à **19:43**

L'agence me demande de payer et ne veut pas me donner le détail des charges.

Me demande de payer 600 € mais refuse de m'indiquer pourquoi ni le détail.

Ai-je le droit de connaître le détail des charges?

À qui dois-je envoyer la contestation au gestionnaire c'est-à-dire l'agence ou au propriétaire?

vous n'avez pas répondu aux autres questions merci

Par **Tobby McGuyer**, le **25/02/2018** à **19:44**

- Je joue par le biais d'une agence et j'envoie les paiements a l'agence qui est gestionnaire du bien, 1 qui envoyer les recommandés : agence ou propriétaire?
- ai-je le droit de demander un détail de ses 600 € ou dois-je payer bêtement sans me poser de questions?
- Pour contester c'est 600 € est-ce que je dois aller au tribunal ou est-ce que je peux envoyer des recommandés?
- ont-ils l'obligation de me répondre ou peuvent-ils me laisser sans réponse et m'obliger à payer quand même?
- À part ça tous mes paiements de loyer sont à jour mais depuis deux ans l'agence refuse de me fournir les quittances de loyer à cause de cet impayé est-ce légal?
- y a t-il un délai de prescription pour un impayé et si oui la date prise en compte est elle celle de l'impayé ou du dernier paiement?

Merci d'avance.

Par **Tobby McGuyer**, le **25/02/2018** à **19:46**

Là vous me confirmer que je n'ai pas payé seulement l'agence refuse de me donner le détail toutes informations sur ce rappel de charge même si je sais que c'est consécutif à un incendie

Par **Chaber**, le **25/02/2018** à **20:29**

bonjour

Avez-vous lu le lien sur service public sur les charges récupérables auprès du locataire?

Le propriétaire ou son mandataire doit vous en fournir le détail